

VŒUX ADOPTÉS

PAR LA XIX^e BIENNALE DE LA LANGUE FRANÇAISE

1. " Nous, jeunes francophones... "

La XIX^e Biennale de la langue française adopte l'appel rédigé par les jeunes biennialistes pour en faire son premier vœu.

" Nous, jeunes francophones de plusieurs pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie, réunis durant la XIX^e Biennale de la langue française autour du thème JEUNESSE ET LANGUE FRANÇAISE, formulons les vœux suivants :

- que les liens entre les pays francophones soient renforcés pour que le terme " communauté francophone " prenne véritablement tout son sens avec un large concours des jeunes;

- que le programme PAJE soit généralisé et reçoive un supplément de crédits;

- **que le Plan Mobilité Jeunesse soit renforcé;**

- **que soient instaurés la reconnaissance générale des acquis et l'établissement des équivalences de diplômes dans tout l'espace francophone;**

- **que les jeunes reçoivent des bourses de formation doctorale dans les secteurs de l'éducation, des nouvelles technologies de l'information et de la communication, et de la recherche;**

- **que, par la création d'un passeport francophone, soient facilités les déplacements lors des séjours à court ou moyen terme;**

- **qu'un programme d'histoire de la francophonie soit mis en place dès le secondaire. "**

2. Soutenir le travail des professeurs de français.

La XIX^e Biennale de la langue française remercie la Fédération internationale des professeurs de français pour l'aide apportée lors de l'enquête " La langue française et vous " et félicite cette fédération pour le remarquable congrès de Paris.

La XIX^e Biennale de la langue française émet le vœu

que la Francophonie institutionnelle se dote d'une politique de promotion dynamique de l'apprentissage de la langue française par les jeunes du monde entier, en particulier en soutenant activement le travail fondamental des professeurs de français qui bâtissent chaque jour la francophonie de demain.

3. Employer le français dans les organisations internationales.

Prenant en compte le souhait exprimé par la presque totalité des 7000 jeunes de 25 pays ayant répondu à l'enquête " La langue française et vous ", considérant qu'à l'heure de la mondialisation il importe que le français consolide sa place de langue de travail et de communication dans les grandes instances internationales, la XIX^e Biennale de la langue française émet le vœu

que la Francophonie institutionnelle et les gouvernements mettent tout en œuvre pour que, en application des règlements, la langue française soit utilisée dans les débats, informations et publications des organisations internationales européennes et mondiales et non l'anglais comme langue unique.

4. Favoriser la création poétique et sa diffusion.

Consciente des richesses et des promesses de la jeune poésie francophone, la XIX^e Biennale de la langue française émet le vœu

- que les programmes d'enseignement encouragent très tôt la sensibilisation aux formes d'expression poétique pratiquées en langue française dans les différents pays francophones;

- que soit favorisée la création poétique francophone sous toutes ses formes, y compris celles qui font appel aux technologies numériques;

- que la poésie de langue française reçoive l'aide nécessaire pour accéder à tous les moyens de diffusion et d'édition par impression, numérisation, télévision ou radiodiffusion;

- que la langue française en ses divers modes artistiques établisse des liens avec les langues partenaires de la Francophonie;

- que soient organisées des manifestations poétiques et des rencontres sur et autour de la poésie susceptibles d'être relayés par les grands médias d'information.

5. Renforcer la " loi Toubon ".

Face à l'utilisation de plus en plus courante, en France même, de la langue anglaise à la place du français pour les communications scientifiques, les réunions d'affaires, les séminaires professionnels, constatant que ce mauvais exemple donné par la France est préjudiciable à toute la Francophonie, la XIX^e Biennale de la langue française émet le vœu

que l'application de la " loi Toubon " soit affermie éventuellement en la révisant pour la rendre plus efficace.